

BILAN DES OBSERVATIONS SUR NOTRE COMMUNE SUITE A L'ENQUETE RAPACE NOCTURNE MENEES DE 2018 A 2020 ET COORDONNEE PAR LA LPO DT AQUITAINE AINSI QU'UN DOSSIER DE PRESSE QUI VOUS PERMETTRA DE DECOUVRIR CES ESPECES NOCTURNES.



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

## Enquête rapaces nocturnes 2018-2020

Détectables essentiellement de nuit par leurs vocalises, les rapaces nocturnes (Strigidés et Tytonidés) constituent un cortège d'espèces singulières dont le recensement est régulièrement considéré comme un véritable challenge. Leur suivi requiert la mise en place de protocoles spécifiques sans lesquels leur détection demeure, au mieux, aléatoire.

Les objectifs de cette enquête sont :

- De recenser la distribution (répartition) et l'abondance (effectif) des 9 espèces de rapaces nocturnes nicheurs en France métropolitaine : l'Effraie des clochers *Tyto alba*, le Petit-duc scops *Otus scops*, le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*, la Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum*, la Chevêche d'Athènes *Athene noctua*, la Chouette hulotte *Strix aluco*, le Hibou moyen-duc *Asio otus*, la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*, le Hibou des marais *Asio flammeus* ;
- D'établir un premier constat initial sur les populations nationales de rapaces nocturnes afin, à l'avenir, de mieux connaître et appréhender leurs tendances d'évolution ;
- D'évaluer le statut de conservation des 9 espèces de rapaces nocturnes nicheurs en France ;
- De fédérer les différentes structures, publiques ou privées, ainsi que différents réseaux naturalistes autour de cette enquête nationale ;
- De sensibiliser et susciter l'intérêt du grand public aux recensements et à la connaissance des rapaces nocturnes selon une démarche participative.

En Dordogne, seulement 7 des 9 espèces peuvent être observées et deux de ces 7 espèces ne sont pas concernées par le protocole mis en place : le Grand-duc d'Europe qui niche plus tôt que les autres espèces et qui est par ailleurs très bien suivi par les bénévoles de la LPO et le Hibou des marais qui n'est pas encore nicheur dans notre département.

Si vous recevez cette lettre d'information, c'est qu'un carré de 5km\*5km tiré au sort lors de cette enquête concernait votre commune.

Vous trouverez ci-dessous la localisation des contacts de rapaces nocturnes sur le carré.

Bonne découverte !